



CONFÉRENCE DES PARTIES  
Septième session  
Marrakech, 29 octobre-9 novembre 2001  
Point 14 a) de l'ordre du jour

**PROJET DE RAPPORT DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES  
SUR LES TRAVAUX DE SA SEPTIÈME SESSION, TENUE À  
MARRAKECH DU 29 OCTOBRE AU 9 NOVEMBRE 2001**

Additif

**DEUXIÈME PARTIE: MESURES PRISES PAR LA CONFÉRENCE DES PARTIES  
À SA SEPTIÈME SESSION**

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
I. DÉCISIONS ADOPTÉES PAR LA CONFÉRENCE DES PARTIES À SA SEPTIÈME SESSION .....	
<u>Décision</u>	
-/CP.7 Lettre des pays du groupe Asie centrale, Caucase, Albanie et Moldova sur leur statut au regard de la Convention .....	
II. RÉOLUTIONS ADOPTÉES PAR LA CONFÉRENCE DES PARTIES À SA SEPTIÈME SESSION .....	
III. AUTRES MESURES PRISES PAR LA CONFÉRENCE DES PARTIES À SA SEPTIÈME SESSION .....	

[À COMPLÉTER]

**I. DÉCISIONS ADOPTÉES PAR LA CONFÉRENCE DES PARTIES À SA SEPTIÈME SESSION**

**Décision -/CP.7**

**Lettre des pays du groupe Asie centrale, Caucase, Albanie et Moldova sur leur statut au regard de la Convention**

*La Conférence des Parties,*

*Ayant examiné* la demande des pays du groupe Asie centrale, Caucase, Albanie et Moldova<sup>1</sup>,

*Prenant note* des observations formulées par les Parties en ce qui concerne la nécessité d'examiner les incidences de cette demande, en particulier ses aspects juridiques,

*Invite* l'Organe subsidiaire de mise en œuvre, à sa seizième session, à examiner de façon plus approfondie la demande susmentionnée et à faire des recommandations à ce sujet à la Conférence des Parties.

*2<sup>e</sup> séance plénière  
2 novembre 2001*

-----

---

<sup>1</sup> Voir FCCC/CP/2001/12.